NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201720 - Cluse du Lac d'Annecy

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 10
6. GESTION DU SITE 11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR8201720

1.3 Appellation du site

Cluse du Lac d'Annecy

1.4 Date de compilation

31/12/1995

1.5 Date d'actualisation

30/03/2020

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 22/12/2003
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 23/08/2010

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022796315

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,22639°

Latitude : 45,79222°

2.2 Superficie totale

282 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
74	Haute-Savoie	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
74104	DOUSSARD
74135	GIEZ
74242	SAINT-JORIOZ

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Alpine (66,31%)
Continentale (33,68%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		0,16 *(0,06 %)*		M	A	C	A	B
3220 *Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée*		0,34 *(0,12 %)*		M	B	C	B	B
3240 *Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos*		0,65 *(0,23 %)*		M	A	C	A	B
4030 *Landes sèches européennes*		1,35 *(0,48 %)*		M	C	C	B	C
5110 *Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)*		0,1 *(0,04 %)*		M	A	C	A	B
6110 *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi*	X	0,1 *(0,04 %)*		M	D			
6170 *Pelouses calcaires alpines et subalpines*		0,1 *(0,04 %)*		M	D			
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		4,51 *(1,6 %)*		M	A	C	B	B
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		11,55 *(4,1 %)*		M	A	C	B	B
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		1,33 *(0,47 %)*		M	B	C	B	B
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		4,81 *(1,71 %)*		G	B	C	B	B
7110 *Tourbières hautes actives*	X	1,79 *(0,63 %)*		M	B	C	B	B
7140		0,1		M	B	C	B	B

Tourbières de transition et tremblantes		*(0,04 %)*						
7230 *Tourbières basses alcalines*		10,92 *(3,87 %)*		G	B	C	B	B
8130 *Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles*		0,1 *(0,04 %)*		M	D			
8210 *Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique*		0,5 *(0,18 %)*		M	B	C	B	C
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	43,18 *(15,31 %)*		G	A	C	B	B
9110 *Hêtraies du Luzulo-Fagetum*		64,56 *(22,89 %)*		M	A	C	A	B
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		9,13 *(3,24 %)*		M	A	C	A	B
9150 *Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion*		0,23 *(0,08 %)*		M	D			
9160 *Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli*		30,04 *(10,65 %)*		G	B	C	B	C
9180 *Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	X	0,1 *(0,04 %)*		M	D			

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1014	*Vertigo angustior*	p			i	P	M	C	B	B	B
I	1041	*Oxygastra curtisii*	p			i	P	M	C	B	B	B
I	1044	*Coenagrion mercuriale*	p			i	P	M	C	B	B	B

I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	M	C	B	B	B
F	1163	*Cottus gobio*	p			i	P	M	C	B	B	B
A	1193	*Bombina variegata*	p			i	P	M	C	B	B	B
M	1308	*Barbastella barbastellus*	p			i	P	M	C	B	C	C
M	1337	*Castor fiber*	p			i	P	M	C	A	B	B
P	1903	*Liparis loeselii*	p			i	P	M	C	B	B	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Botaurus stellaris*				P			X		X	X
B		*Ardea purpurea*				P					X	X
B		*Mergus merganser*				P					X	X
B		*Milvus migrans*				P					X	X
B		*Circus cyaneus*				P					X	X
B		*Falco peregrinus*				P			X		X	X
B		*Bubo bubo*				P					X	X

B		*Alcedo atthis*				P			X		X	X
B		*Lanius collurio*				P					X	X
B		*Bonasa bonasia*				P			X		X	X
I		*Maculinea arion*				P						
I		*Proserpinus proserpina*				P	X					
I		*Vertigo angustior*				P						
I		*Conocephalus dorsalis*				P						
I		*Chorthippus montanus*				P						
I		*Cordulegaster bidentata*				P						
M		*Micromys minutus*				P						X
M		*Muscardinus avellanarius*			i	P	X				X	
P		*Anacamptis palustris*				P			X			
P		*Calamagrostis canescens*				P						X
P		*Carex appropinquata*				R						X
P		*Carex limosa*				P						X
P		*Dactylorhiza traunsteineri*				R						X
P		*Drosera longifolia*				P						X
P		*Eriophorum gracile*				V						
P		*Fumana ericoides*				P						X
P		*Gentiana pneumonanthe*				P						X
P		*Jacobaea paludosa*				P						X
P		*Oenanthe fistulosa*				P						X
P		*Thalictrum flavum*				P						X

P		*Thelypteris palustris*				P						X
P		*Utricularia minor*				P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	55 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	3 %
N16 : Forêts caducifoliées	36 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

Autres caractéristiques du site

La Cluse du lac d'Annecy comprend le lac d'Annecy dans sa partie nord et une plaine alluviale au sud, qui résulte du comblement d'un vaste lac post-glaciaire.

Vulnérabilité
: Les pressions principales s'appliquant à ces zones humides sont la dynamique naturelle de fermeture des milieux par boisement, ainsi que le tourisme et les activités de loisirs, très présentes au niveau du lac.

4.2 Qualité et importance

La zone proposée concerne les réserves naturelles nationales du Bout du Lac et du Roc de Chère, ainsi que les arrêtés préfectoraux de protection de biotope du Marais de Giez (sur les communes de Giez, Doussard et Faverges), du Marais de l'Enfer et des Roselières du lac d'Annecy, tous deux situés sur la commune de Saint-Jorioz, sur la rive ouest du lac.

Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques : 56% sur le domaine alpin et 44% sur le domaine continental.

Il comporte de grandes zones humides riveraines du lac et des fonds de vallée, des rivières et des forêts alluviales, des prairies et des forêts sur les versants.
L'influence méridionale est marquée sur les adrets.

Le Marais de l'Enfer est un marais alcalin, qui s'étend en rive gauche du lac d'Annecy. Il est constitué de " bas-marais " alimentés par la nappe phréatique et de prairies à Molinie bleue.

Le Marais du Bout du Lac est une vaste zone marécageuse située au sud du lac d'Annecy, qui présente plusieurs types de végétation en fonction de la proximité de l'eau dans le sol : roselières, fourrés de Saules et d'Aulnes, boisements de Chêne pédonculé, forêt galerie le long des cours d'eau

Le Marais de Giez, plus au sud que celui du Bout du Lac, est également traversé par L'Eau Morte, principal affluent du lac. Il est constitué d'une mosaïque de milieux : prairies humides, roselières, " bas-marais " neutro-alcalins, boisements humides

Le Roc de Chère est un petit massif montagneux forestier, qui forme un promontoire à l'est du lac d'Annecy, présentant des micro-reliefs et des microclimats très différents, induisant une grande diversité de milieux : des pentes abruptes sur calcaire avec une végétation thermophile, des crêtes gréseuses acides sèches en été, un plateau sur grès frais et humide avec boisement de hêtres

Le Castor est bien représenté sur ce site, avec au moins cinq familles issues des réintroductions réalisées dans les années 1970.

Le Liparis de Loesel est présent sur certaines prairies humides.
L'Eau Morte, qui traverse les marais de Giez et du Bout du Lac avant de se jeter dans le lac d'Annecy, abrite le Chabot (Cottus gobio).
Plusieurs zones présentent un fort intérêt pour les libellules, et notamment l'Agrion de Mercure et la Cordulie à corps fin.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
H	J02.01.03	Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
H	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	G01.01	Sports nautiques		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Domaine communal	%
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation

- Document d'objectifs du site FR8201720 " Cluse du lac d'Annecy " (validé en novembre 2006).
- Plans de gestion des réserves naturelles nationales du Roc de Chère et du Bout-du-lac.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	10 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	9 %
32	Site classé selon la loi de 1930	16 %
36	Réserve naturelle nationale	59 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	37 %
80	Parc naturel régional	67 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	LAC D'ANNECY (Site inscrit)	*	5%
31	BOIS ET ROCHERS DE LA MONTAGNE DE CHÈRE (Site inscrit)	*	4%
32	ROC DE CHERE (Site classé)	*	16%
36	Roc de Chère	+	25%
36	Bout du Lac d'Annecy	+	34%
38	Roselières de Saint-Jorioz	+	3%
38	Marais de l'Enfer	+	8%
38	Marais de Giez	*	26%
80	Massif des Bauges	*	67%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Réserve Biogénétique du Conseil de l'Europe	ROC DE CHERE	+	20%
	MARAIS DU BOUT DU LAC D'ANNECY	+	30%

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy)

Adresse : 7 rue des Terrasses - BP39 74962 CRAN-GEVRIER Cédex

Courriel : sila@sila.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : Document d'objectif du site FR8201720
Lien :
http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0523712/2006-document-d-objectifs-natura-2000-cluse-du-lac-d-annecy-fr8201720

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

Document d'objectifs validé le 9 novembre 2006.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION :
- Maintien et rétablissement de l'ouverture des milieux herbeux (marais, prairies) par voie de conventions avec les agriculteurs.
- Maintien et amélioration de la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface.
- Restauration du fonctionnement hydraulique des cours d'eau et du lac.
- Maîtrise de l'urbanisation des zones riveraines et de la fréquentation touristique.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS à envisager :
- Plans et notices de gestion des espaces protégés.
- Négociations multipartenariales.
- Mesures contractuelles avec les agriculteurs.